

- TA SAENES Classe Supérieure

- Mode d'accès au corps par concours : 10 points
- Ancienneté Education nationale (comprend services auxiliaires validés ou non validés) : 1 point / an
- Ancienneté générale des services 0,5 point / an
- Ancienneté de corps : 1 point / an
- Avis du chef d'établissement ou du chef de service  
Exceptionnel = 30 points  
Favorable = 20 points  
Défavorable = bloquant

Les avis exceptionnels et défavorables devront être accompagnés d'un rapport.

- Bonification de 10 points pour le parcours de carrière des agents ayant atteint l'échelon terminal de la classe normale (13<sup>e</sup> ) depuis 3 ans sauf en cas d'avis défavorable du chef de service. Cumulable avec les points d'avis.
- Exercice en ZEP, violence, sensible, RAR : 5 points
- Discriminant : ancienneté de grade